

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Mai

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mai 1895

### Interpellation de M. Denis

M. Denis, après avoir établi que contrairement à l'opinion de M. Ribot, la question juive est une question de race, puis que des juifs même et des plus distingués par la culture intellectuelle, tels que M. Théodore Reinach, déclarent que les Israélites forment en effet une sorte de nation cosmopolite au milieu des autres nations, signale l'envahissement par les juifs de toutes les hautes fonctions dans les diverses administrations ministérielles.

Mais ce qui lui semble surtout un danger, c'est que la plupart des maisons de banque sont dirigées par des juifs et que ces cosmopolites sont ainsi, dit-il, les maîtres du crédit national.

M. le vicomte d'Hugues, qui prend ensuite la parole, est fatalement condamné à refaire, en partie, le discours de l'orateur précédent.

Le début de son discours est cependant marqué par un incident assez gai :

La question juive existe en France, dit M. le vicomte d'Hugues, cela n'est pas douteux. Elle a à la fois le caractère d'une question de race et d'une question politique.

On ne sait jamais à quel côté de la question on se heurtera ; de même, si vous me permettez cette comparaison, qu'on ne sait jamais, quand on poursuit un cerf, si on l'atteindra sur la terre ferme ou dans un lac.

M. Baudry-d'Asson. — Quand on a de bons chiens on l'atteint toujours. (Explosion d'hilarité.)

M. Rouanet combat la théorie, tour à tour soutenue par M. Denis et par M. le vicomte d'Hugues.

L'orateur socialiste ne voit aucune différence entre les procédés employés par les financiers juifs et par les financiers des autres confessions religieuses.

Partout, en France comme en Orient, dit-il, dans la vieille Europe comme dans le Nouveau Monde, on voit les mêmes actes de vénalité et de corruption se produire. Partout les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Les socialistes n'ont pas à prendre partie pour ou contre les socialistes. Ce qui intéresse uniquement les socialistes, c'est que le gouvernement ne soit pas dominé par une coalition de financiers juifs, catholiques ou protestants, mais

qui sont tous cosmopolites quelle que soit leur origine ou leur religion.

Ce qui importe aux socialistes, c'est que les intérêts du pays ne soient pas à la merci de l'internationalisme financier.

M. Rouanet termine en déposant l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à réprimer les manœuvres frauduleuses de la haute banque et à poursuivre les complicités de tous ordres qui les protègent. »

### COMMISSION DU BUDGET

#### Déclaration de M. Ribot

M. Ribot, président du conseil des ministres, a été entendu hier par la commission du budget.

M. Lockroy, président, a fait connaître au ministre des finances les résolutions votées par la commission, et il l'a assuré qu'elles avaient été dictées par un esprit de conciliation sincère.

M. Ribot a déclaré tout d'abord qu'il n'était jamais entré dans sa pensée de rétablir un budget extraordinaire et qu'il était d'accord avec la commission pour rechercher toutes les économies possibles et réelles qui ne seront pas le germe de crédits supplémentaires indispensables ; mais il faut observer que sur les 56 millions qu'il fallait trouver pour établir l'équilibre, 32 millions proviennent d'une insuffisance de recettes qu'il est impossible de majorer.

Quant aux 24 millions d'augmentation de dépenses, on n'était pas libre de ne pas les inscrire, et il est à peu près impossible de les diminuer, 12 millions proviennent de l'application de lois votées par le Parlement et une somme à peu près égale est appliquée à l'augmentation des effectifs militaires demandée par la précédente commission du budget et par la Chambre.

Le président du conseil fait observer que les budgets de tous les Etats de l'Europe vont sans cesse en s'accroissant. Il ne croit pas que l'on puisse arrêter complètement et subitement le développement du budget français. Il est prêt à rechercher des économies, mais il ne croit pas que ses collègues puissent en quelques jours en trouver d'aussi considérables que celles qu'on veut obtenir.

M. Doumer, demande au président du conseil si en augmentant le budget de la guerre pour 1896 il a seulement voulu tenir compte des observations présentées au cours de la discussion du dernier budget ou bien s'il juge cette augmentation indispensable à la force de l'armée. Le gouvernement doit en pareille matière avoir toute la responsabilité puisqu'il a l'initiative.

M. Ribot répond qu'il ne veut se soustraire à aucune responsabilité et qu'il revendique celle-là en particulier.

M. Cavaignac croit qu'il importe de se mettre d'accord sur la procédure à suivre pour la recherche des économies. A son avis, le gouvernement devrait faire *a priori* un nouvel effort en ce sens.

M. Ribot ne se refuse pas à cette recherche ; mais il fait ses réserves quant au résultat.

Après le départ du président du conseil, M. Millerand fait observer qu'on n'a obtenu de lui aucune promesse formelle et il propose à la commission d'adopter une résolution invitant le gouvernement à lui présenter pour chaque ministère de nouvelles propositions de dépenses en s'inspirant des résolutions précédentes qu'elle a adoptées.

M. Boudenoot présente de son côté une résolution prenant acte des déclarations du gouvernement de présenter très prochainement, pour chaque ministère, des propositions nouvelles, faisant état du plus grand nombre possible d'économies.

Après discussion, cette proposition est adoptée par 23 voix et quelques abstentions dans la forme suivante :

La commission, persistant dans sa volonté d'équilibrer le budget par des économies, prend acte de la promesse du gouvernement de lui apporter des propositions nouvelles et l'invite à l'en saisir le plus tôt qu'il sera possible.

Il a été procédé à l'élection du rapporteur général.

M. Georges Cochery a été désigné par 18 voix contre 12 à M. Doumer. Le député du Loiret avait été déjà rapporteur général du budget pour 1895.

## INFORMATIONS

### Le prochain voyage présidentiel

Voici l'itinéraire du prochain voyage du président de la République :

30 mai, départ de Paris à 2 heures de l'après-midi.

Arrivée à Nevers à 6 heures 20.

31 mai, départ de Nevers en voiture pour Fourchambault, d'où M. Félix Faure repartira à 10 heures 55.

Arrivée à Moulins à midi.

Départ de Moulins à 3 h. 50.

Arrivée à Vichy à 4 heures 50.

1<sup>er</sup> juin, départ de Vichy à 7 heures 15 du matin.

Puis sa colère tomba brusquement.

Il eut un sourire méprisant.

— Elle n'en vaut pas la peine, murmura-t-il.

Ses mains se détendirent et le comte alla rouler sur le gazon, tout étourdi.

— Viens ! s'écria le jeune homme à son aï.

Les deux paysans disparurent rapidement dans les ténébres.

.....

Il était une heure du matin quand le fils Bauchène fut de retour à la ferme.

Tout semblait dormir dans la maison, mais le père n'avait pas encore fermé l'œil. Il guettait avec anxiété le moindre bruit qui lui signifierait la rentrée de son fils.

Plus la nuit s'avancait, plus son angoisse devenait vive.

Qu'avait donc Jacques, où était-il allé ?

A côté de lui, sa femme dormait sans partager ses inquiétudes...

Tout à coup il lui sembla qu'un pas traversait la cour. Ce pas paraissait chancelant, hésité, comme celui d'un homme ivre.

Le fermier se dressa sur son séant...

Est-ce que ce serait Jacques ?... Est-ce que le jeune homme aurait bu ?

Il écouta... le bruit se rapprochait... Bientôt même il y eut un froissement de clef autour de la serrure. C'était bien Jacques, mais on eût dit que la main mal assurée du jeune homme ne pouvait pas ouvrir la porte.

Le père Bauchène se leva doucement, pour ne pas réveiller sa femme, sortit sans bruit de la chambre à coucher et arriva dans la salle au moment où son fils venait d'allumer son bou-

Arrivée à Clermont à 9 heures.

2 juin, départ de Clermont à 6 heures du matin.

Arrivée à Tulle, à 11 heures 30.

Départ de Tulle à 3 heures 30.

Arrivée à Périgueux à 6 heures 05.

3 juin, séjour à Périgueux.

4 juin, départ de Périgueux à 7 heures du matin, arrivée à Bergerac à 10 heures 37.

Arrivée à Libourne à 11 heures 54.

Départ de Libourne en bateau à midi et demi ; arrivée à Bordeaux à 4 heures.

5 juin, séjour à Bordeaux.

6 juin, départ de Bordeaux Saint-Jean à 6 heures 45 matin ; arrivée à Saint-Maixent à 11 heures 20.

Départ de Saint-Maixent à une heure 35 ; arrivée à Niort à 2 heures.

Départ de Niort à 2 heures 17 ; arrivée à Saumur à 4 heures 44.

Départ de Saumur à 6 heures 44 ; arrivée à Paris à 11 heures 52.

### A l'école polytechnique

INCIDENTS

Paris, 25 mai, soir.

Le président de la République a visité, cet après-midi, à trois heures, l'Ecole polytechnique.

M. Félix Faure, accompagné du général Tournier et des commandants Bourgeois et Moreau, a été reçu dans la cour d'honneur de l'Ecole précédant le bâtiment occupé par le général directeur, par le général Zurlinden, ministre de la guerre, entouré des officiers de son état-major ; le général André, le général Deloye, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre ; les officiers et les professeurs de l'école.

En prévision de cette visite présidentielle, nous apprenons qu'il y a quelques jours, le directeur de l'école avait prié les élèves qui étaient fils de généraux, de se faire connaître afin d'être spécialement présentés au chef de l'Etat.

Le caractère par trop aristocratique de cette invitation, eut peu de succès auprès des élèves, qui se refusèrent de se prêter à cette sélection, et déclarèrent, avec raison, qu'à l'école ils étaient tous égaux. Malheureusement, le directeur ne se contenta pas de cette réponse ; il fit circuler dans les études des listes avec ordre aux fils de généraux de s'y inscrire. Ces listes lui revinrent couvertes de noms suivis de ces mots : « Fils de César, fils d'Annibal, fils de Thémistocle, etc. »

Le directeur de l'école fut stupéfait, mais la leçon, il faut l'avouer, était méritée.

geoir.

Jacques eut un sursaut en voyant son père se dresser devant lui brusquement dans la lumière.

— C'est toi ? tu ne dors pas ?

— Je t'attendais !...

— Qu'elle folie !

— Et toi ! d'où viens-tu ?

Jacques secoua la tête d'un air indifférent.

— Oh ! moi !

Son père lui prit les mains d'un air d'autorité.

— Toi, tu vas me dire ce que tu as, d'où tu viens, pourquoi tu pleures.

— Je n'ai rien, fit brusquement Jacques, qui cherchait à s'éloigner.

Le fermier le retint.

— Je te dis, moi, que tu as du chagrin, mon Jacques, mon fils... je veux savoir d'où te vient ce chagrin, et tu vas me le dire, à moi, à moi seul.

Le jeune homme à qui revint alors brusquement à l'esprit le souvenir de la scène terrible que nous avons racontée, incapable de se contenir plus longtemps, se laissa aller dans les bras de son père en sanglotant, puis il raconta ce qu'il avait vu.

Le fermier, étourdi d'abord, essaya ensuite de le calmer.

— La fille de l'huisier était une misérable, mais il n'y a pas qu'elle au monde, heureusement !

— Il n'y a qu'elle que j'aimerais jamais, murmura le jeune homme.

— Allons donc !

(A suivre)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

## Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XIV

— Maudits ! maudits ! hurlait le fils du fermier...

Un moment de stupeur profonde suivit cette apparition inattendue.

Jean se demandait d'où pouvait lui tomber cet homme, qui il était, ce qu'il voulait.

Il allait s'avancer pour exiger des explications, quand Marcelle le retint par la main. Elle avait reconnu Jacques et repris tout son sang-froid.

— Vous avez entendu ? dit-elle au fils du fermier. Vous savez tout ? J'aime mieux ça...

— Infâme ! grogna le paysan.

Auguste, qui était remis de l'ahurissement que lui avait causé la fuite si brusque de son ami, sortit de sa cachette et se montra à ce moment.

Il voulait intervenir.

— Laisse-nous ! prononça Jacques d'un ton si impérieux que le jeune homme n'osa pas passer outre.

Jean s'avança tout pâle de colère vers le groupe formé par Marcelle et Jacques.

— Mais qui est monsieur ? demanda-t-il.

— C'est celui dont je t'ai parlé, le fils du

paysan... celui qu'on voulait me donner pour mari.

— Il commence son rôle en espionnant, fit digneusement le jeune homme.

Jacques se retourna, un grognement aux dents.

— Toi !...

Il fit un geste de menace, mais son poing tomba.

— Drôle ! grommela le comte de Kernor.

Auguste tira son ami par la manche.

— Laisse-les... puisque tu sais tout maintenant.

— Les laisser ! s'écria Jacques, ivre de fureur, tu n'a donc pas entendu qu'il vient de m'insulter ?

Il se tourna vers Jean.

— Tout comte que vous êtes, commença-t-il.

Il avait la tête perdue, il ne savait plus ce qu'il disait.

Puis d'un ton méprisant, à l'adresse de Marcelle :

— Quant à elle !...

— Elle, je te prie de la laisser tranquille et de ne pas l'injurier, fit le gentilhomme, si tu tiens à tes oreilles !

— Et qui viendrait me les couper ?

— Moi.

Les deux rivaux étaient maintenant poing à poing, bouche à bouche, les yeux étincelants.

Marcelle, d'un côté, Auguste de l'autre, voulurent les séparer, mais avant qu'ils eussent pu faire un mouvement, Jacques avait saisi dans ses bras puissants son adversaire et l'avait enlevé de terre.

Il le tint un instant suspendu en l'air, comme demandant ce qu'il allait faire, le balançant au-dessus de la pierre d'eau.

Conseil des ministres

Paris, 25 mai.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre de la guerre a communiqué au Conseil un télégramme de Majunga, 24 mai, et annonçant que l'avant-garde du corps expéditionnaire a occupé, hier, Mahantombo, Trabonzy et Amboto qui ont été évacués par l'ennemi, en fuite vers Ankoala.

M. André Leboucq, ministre du commerce, a été désigné pour représenter le gouvernement aux fêtes qui auront lieu à Angers, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition organisée dans cette ville.

Sur la demande de M. Brocca, le ministre des affaires étrangères vient de désigner le général de Maulgrent, commandant le 15<sup>e</sup> corps, pour représenter l'armée française à l'inauguration du monument du Maréchal de Mac-Mahon, qui aura lieu à Magenta le 4 juin prochain.

Le Monument de Magenta

M. Brocca, maire de Magenta, est venu, ainsi que nous l'avons annoncé, à Paris, pour inviter, au nom de la population qu'il administre, le gouvernement français à se faire représenter à l'inauguration du monument qui sera élevé à Magenta le 4 juin prochain, à la mémoire du maréchal de Mac-Mahon et aux soldats français tombés sur ce champ de bataille.

Le Comité de l'Union latine de Paris a offert samedi à M. Brocca un banquet tout à fait intime présidé par M. Girard, député de Riom, assisté de MM. Santa-Anna-Nory, vice-président de l'Union latine; Raquem, secrétaire; Rubini, secrétaire de la Chambre de commerce italienne; Sella, ancien combattant de Dijon, etc.

Au dessert, M. Girard a porté un toast à la santé du roi d'Italie, à la ville de Magenta et à M. Brocca, « ce missionnaire de l'amitié et de la reconnaissance italiennes ».

M. Brocca a exprimé aux assistants toute sa gratitude de se voir ainsi l'objet de tant de sympathie. « Les événements passent, les circonstances se modifient, a-t-il ajouté, tout tend à se transformer, mais les nobles et généreuses aspirations, l'idéal du beau et du bien résistent. La gratitude est le sentiment des esprits nobles, c'est ce sentiment qui anime tous les Italiens, car les Italiens ne peuvent pas oublier qu'il n'y a pas une patrie sans liberté, et c'est la France qui a donné la Patrie et la Liberté. J'exprime le vœu, a-t-il dit en terminant, que tous les malentendus entre les deux nations soient bientôt dissipés. Tous nous devons travailler pour atteindre ce but, et c'est avec ces sentiments que je porte un toast à la prospérité de la France, au Président de la République française et à l'Italie. »

Grave incident à la Guyane

Un télégramme du gouverneur de la Guyane en date du 10 mai, arrivé seulement à Paris le 23, par suite d'une interruption du câble, avait informé M. Chautemps, ministre des colonies, qu'un Français, le nommé Trajane, depuis longtemps installé sur le territoire contesté, avait été fait prisonnier par des aventuriers brésiliens, et que plusieurs de nos nationaux avaient été violentés et dépouillés de l'or recueilli par eux dans le Carswene. Le gouverneur avait envoyé l'avis stationnaire le *Bengali* avec une compagnie d'infanterie de marine pour parer à la situation.

Un nouveau télégramme du gouverneur arrivé hier apporte les graves nouvelles suivantes :

Parti de Cayenne le 11 mai, le *Bengali* relâcha d'abord à Coumani, pour constater les conditions dans lesquelles Trajane avait été capturé. Il fit ensuite route sur Mapa où il arriva dans la matinée du 15 mai. Les embarcations montées par une section de débarquement du *Bengali* et par une compagnie d'infanterie de marine gagnèrent le village situé sur un cours d'eau à 15 milles environ dans l'intérieur.

Le capitaine d'infanterie de marine Lunier s'avança en parlementaire avec un clairon et son fourrier, pour réclamer la mise en liberté de Trajane. Il était à peine en présence du chef des aventuriers Cabral, que celui-ci fit feu sur lui et donna l'ordre aux partisans armés qui l'entouraient de tirer sur les fusiliers marins restés près des embarcations. En même temps, de toutes les maisons du village, partait une fusillade générale. Au bruit de l'action, le lieutenant Desboup accourut à la tête de la compagnie d'infanterie de marine et réussit à dégager les fusiliers marins.

Un combat violent s'ensuivit, qui se termina au bout de deux heures par la destruction complète du village. Les partisans de Cabral laissent 60 morts sur le terrain, sans compter ceux qui avaient été tués dans l'intérieur des maisons ou qui avaient pu s'enfuir bien que grièvement blessés. Il est probable que Cabral lui-même a été tué. De notre côté nous avons 5 morts, dont le capitaine Lunier, et 20 blessés.

AU TONKIN

Marseille, 25 mai.

Le courrier du Tonkin, arrivé aujourd'hui par

voie anglaise, apporte les nouvelles suivantes :

La ligne télégraphique de Thain-Guyen à Cho-Moi est terminée, grâce aux mesures prises et à l'augmentation de l'escorte.

Aucun acte de piraterie ne s'est produit depuis le meurtre de Hirlé et l'enlèvement de Sabot-Baky a fait rentrer tous ses partisans à Ké-Thuong. Le Tac-Trai est, paraît-il, très fortifié et les travaux de fortification continuent activement; ils sont effectués avec les outils que les gens de Bazy avaient enlevés, il y a quelque temps, à nos hommes.

Les trois quarts des villages situés dans la région ont envoyé les femmes, les enfants et le bétail dans les montagnes qui se trouvent au-dessus de Ke-Tuong. Dans les villages, Baky fait publier une lettre dans laquelle il annonce que les troupes françaises vont arriver et mettre tout à feu et à sang. Il engage, en conséquence, les habitants à se sauver ou à prendre les armes contre nous.

Les gens du pays ajoutent que Luong-Tam-Ky, fournira des armes, des munitions, des vivres et de l'argent à Baky, mais qu'il restera officiellement en dehors de tout.

M. Loye a été relevé de Cho-Moi et remplacé par M. Grignon, inspecteur de brigade de la garde civile de Tah-Nguyen.

Trois bandes venant de Yen-Thé et fortes chacune de quarante hommes mi-chinois, mi-annamites, armés de fusils à tir rapide, viennent de passer près de Cho-Moi. Au dire des indigènes, elles proviendraient des bandes de Tham.

Proclamation de la République à Formose

Paris, 26 mai.

Voici les dépêches reçues à ce sujet :

« Shanghai, 25 mai.

« Le bruit court ici que les Chinois de l'île Formose refusent de reconnaître les ordres venus de Pékin, se seraient révoltés.

« Le gouverneur de Formose aurait pris le titre de président de la République. On ajoute même qu'il aurait notifié aux consuls étrangers la proclamation de la République. »

« Copenhague, 25 mai.

« Une dépêche privée qui vient de parvenir dans notre capitale confirme, la proclamation de l'indépendance de Formose. »

« Washington, 25 mai.

« Le ministre américain à Pékin confirme la proclamation de la République à Formose; mais il est probable que le gouvernement des Etats-Unis, considérant Formose comme appartenant au Japon, refusera de reconnaître la nouvelle République. »

L'Expédition de Madagascar

Majunga, 27 mai, soir.

Les habitants de quatre villages sakalaves sont venus, aujourd'hui, demander à arborer le pavillon français : ils annoncent la soumission d'autres villages.

La fourniture des armes et munitions

La maison allemande Frankfurter et Lebermann, qui représente à Madagascar notre compagnie transatlantique, a été accusée par le gouvernement français, dit la *Patrie*, d'avoir fourni des armes et des munitions aux Hovas. La Compagnie a envoyé sur place un de ses agents, le mois dernier, pour ouvrir une enquête à ce sujet. Or les résultats de cette enquête, qui est terminée, comme on vient de l'apprendre au ministère de la marine, restent secrets, et l'on ne veut rien communiquer, ce qui laisse croire dans les sphères officielles qu'ils corroborent les faits sur lesquels repose l'accusation.

La *Patrie* demande, avec raison, que la Compagnie transatlantique se fasse représenter par un Français.

Un grave accident

Alger, 25 mai.

On lit dans la *Patrie* :

« Un accident très grave, tenu secret par les autorités militaires, s'est produit mardi, à dix heures du soir, sur le plateau de la Mecque, situé entre Koba et le gué de Constantine, à dix kilomètres d'Alger.

« Des manœuvres de nuit avaient lieu pour un bataillon de zouaves et deux escadrons de chasseurs d'Afrique. Soudain, sur un ordre donné, les deux escadrons partirent ventre à terre dans la nuit noire. Ils se heurtèrent.

« Une mêlée épouvantable se produisit. Dix-sept hommes ont été blessés, dont deux grièvement, et deux chevaux ont été tués. Les manœuvres de nuit pour la cavalerie étant interdites, l'autorité militaire est responsable de l'accident. »

CHRONIQUE LOCALE

Le Monument Canrobert

M. le général de Colomb qui était à Paris depuis quelques jours pour achever de former le comité d'honneur chargé de l'érection d'une sta-

tue à l'illustre maréchal Canrobert, est revenu à St-Céré après avoir terminé toutes ses démarches.

Dans la réunion générale des adhérents un comité d'exécution — dont nous donnerons la composition prochainement — a été nommé et se prépare à commencer ses travaux dans le plus bref délai.

Il ressort de cette réunion, que jamais projet patriotique n'a reçu accueil plus chaleureux et plus enthousiaste. Le gouvernement, en la personne des ministres de la guerre et de la marine, les notabilités militaires les plus en vue et tout ce que la France compte d'illustrations, sans distinction de partis, ont souscrit de tout cœur au projet de la municipalité de St-Céré qui peut être fier d'avoir provoqué ce mouvement, car ce sera pour elle un insigne honneur d'avoir sur une de ses places le futur monument élevé à la mémoire du plus glorieux de ses enfants.

La souscription sera ouverte incessamment. Nous publierons les listes au fur et à mesure qu'elles nous seront communiquées.

Paris, 6 mai 1895.

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le général de Colomb.

Mon cher Général,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux demandes que vous m'avez adressées, dans vos lettres du 17 avril dernier, en votre qualité de président du comité de la souscription publique ouverte pour l'érection, à St-Céré (Lot), d'une statue au maréchal Canrobert, j'ai pris, le 4 mai courant, une décision qui va être insérée, pour notification, au *Bulletin officiel* du ministre de la guerre, et qui porte autorisation : pour l'armée, de prendre part, sous les réserves d'usage, à ladite souscription, et pour les officiers généraux, à qui l'offre en sera faite, de faire partie du comité d'organisation.

Général ZURLINDEN.

Paris, 15 mai 1895.

Le Ministre de la marine, à Monsieur le général de Colomb.

Monsieur le Général,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 10 de ce mois, que par une circulaire qui sera insérée au *Bulletin officiel* du ministre de la marine, j'autorise les officiers généraux de la marine à qui l'ordre en sera fait, de faire partie du comité d'organisation que vous présidez en vue d'élever une statue au maréchal Canrobert.

L'armée de mer est également autorisée à participer à la souscription publique qui sera ouverte à cet effet.

Pour le ministre et par son ordre :  
Le contre-amiral, directeur du personnel.

Paris, 5 mai 1895.

Monsieur,

J'accepte avec empressement l'invitation si flatteuse que vous voulez bien me faire de m'associer au comité qui se forme dans le but d'élever une statue au maréchal Canrobert.

Je serais heureux de contribuer pour ma part, quelque modeste qu'elle puisse être, aux hommages que la patrie et notre département en particulier, se proposent de rendre à la glorieuse mémoire de notre illustre compatriote.

Je vous suis reconnaissant de me procurer ainsi l'occasion de témoigner mon respectueux souvenir de la bienveillance dont il m'a personnellement honoré.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Général PAGES.

Assistance médicale gratuite

M. le préfet du Lot vient d'adresser aux maires un tableau indiquant le tarif des frais de déplacement à attribuer aux médecins pour le service de l'assistance médicale gratuite, ainsi que les noms des médecins adhérents les plus rapprochés de chaque commune.

Il rappelle que, conformément à la décision du conseil général, tous les malades indigents portés sur les listes d'assistance « sont libres de choisir leur médecin. »

L'indemnité à accorder aux médecins est calculée à raison de 50 centimes par kilomètre, du chef-lieu de la commune habitée par le docteur au chef-lieu de la paroisse du malade.

Les ordonnances délivrées aux indigents par les médecins non adhérents au service, ne seront pas payées sur les fonds de l'assistance médicale et ne sauraient être, par suite, acceptées par les pharmaciens adhérents, seuls autorisés à délivrer des médicaments gratuits.

Arrondissement de Cahors. — Tous les médecins de Cahors pourront être appelés, à leur choix, par les communes de Cahors, Espère, Lamadelaine, Larroque-des-Arcs, Mercuès, Pradières, Valroufié, Arcambal, Labastide-Marnhac, le Montat et Trespoux.

A Castelnau, Cézac et Flaungnac, les docteurs Tailhade et Bessières; à Lhôpital, le docteur Cazes, de Fontanes; à Pern et Sainte-Aulazie,

le docteur Bessières; à Saint-Paul-Labouffie, le docteur Cazes; à Catus, Gigouzac, Boissières, Calamane et Lherm, les docteurs Baldy et Labouffe, de Catus.

A Crayssac et Labastide-du-Vert, le docteur Péliési; à Francoulès, le docteur Faurie; aux Junies et Pomarèle, le docteur Penel; à Saint-Pierre-Lafeuille, les médecins de Cahors; à Brouelles, Mechmont, Montgesty, Nuzéjols, Pontcirq, Saint-Denis, Saint-Médard, les médecins de Catus; à Cazals, Gindou, Frayssinet-le-Gélat, Goujounac, Marminiac, Montcléra, Saint-Caprais, le docteur Cazals; aux Arques, le docteur Mayzen, à Cassagnes, les docteurs Delbreil et de Joffreau Blazac.

(A suivre).

Conseil municipal de Cahors

Le conseil municipal se réunira demain mercredi, à huit heures du soir.

Justices de paix

M. Mabru, juge de paix à St-Germain est nommé juge de paix à Souillac.

M. Lompuech, est nommé juge de paix à St-Germain.

Les septièmes sergents

Le ministre de la guerre a décidé que les 870 emplois de sergent de nouvelle création seraient répartis entre les 145 régiments d'infanterie, ainsi qu'il suit :

Dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée, 12 par régiment.

Trois par régiment dans les autres corps d'armée, à l'exception des 89<sup>e</sup>, 104<sup>e</sup>, 119<sup>e</sup>, 135<sup>e</sup>, 136<sup>e</sup> et 137<sup>e</sup> de ligne, qui n'en recevront que deux.

Les septièmes sergents remplaceront leurs camarades absents ou détachés et feront le service comme les autres sous-officiers.

Contributions indirectes

Un concours pour l'emploi de préposé des contributions indirectes aura lieu, à Cahors, le 2 juillet prochain.

Les candidats peuvent demander à la direction des contributions indirectes le programme des examens.

Contravention

Contravention a été relevée contre la nommée G. Marie, demeurant rue des Remparts, 19, pour avoir versé le contenu d'un vase de nuit sur la voie publique.

Vélo-Sport Cadurcien

Le capitaine de route du V.-S.-C. désireux d'organiser une excursion pour le dimanche et le lundi de la Pentecôte, prie les sociétaires qui désiraient y prendre part d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi soir, 29 courant, à 8 heures 1/2, au siège du Club, café Tivoli.

Syndicat agricole

Il vient de se former à Luzech un syndicat agricole destiné à défendre principalement les intérêts des viticulteurs du canton.

C'est surtout au point de vue de l'écoulement des vins supérieurs que fournit cette contrée que se faisait sentir la nécessité d'un groupement destiné à remédier à l'insuffisance de l'initiative privée.

Dimanche dernier, 66 adhérents ont pris part à l'élection du bureau. M. Jacques Martin, avocat, a été élu président. Le choix est excellent. Sous une direction pareille, le syndicat agricole de Luzech ne peut que prospérer.

A l'issue de la réunion, de nombreuses adhésions sont venues grossir le nombre des membres de la Société.

COUR D'ASSISES DU LOT

Président, M. MARRAUD, conseiller à la cour d'appel d'Agen; assesseurs, MM. FIEUZAL et BOUISSET, Juges au tribunal civil de Cahors.

Audience du 27 mai

Affaire Eschach et Barthélemy

Le 25 octobre 1894, vers 9 heures du soir, un individu disant s'appeler Deneu se présentait à Cahors à l'hôtel des Ambassadeurs et demandait s'il n'y avait pas une lettre pour lui. On lui remettait une lettre arrivée à son adresse d'où il tirait ostensiblement un mandat-poste.

Il se faisait indiquer une chambre, donnait à la maîtresse de l'hôtel, Mme Lasaygues, son bulletin de bagages, en la priant d'en faire opérer le retrait à la gare; puis il sortait de l'hôtel. Quelques instants après, il rentrait et disait à Mme Lasaygues que le bureau de poste étant fermé, il lui était impossible de toucher un mandat-poste de 450 francs qu'il venait de recevoir dans la lettre à lui remise et qu'il lui faisait voir la priant de vouloir bien lui avancer 100 francs sur ce mandat et offrant de le lui laisser en gage. Mme Lasaygues prêta les 100 francs demandés sans même prendre le mandat poste à elle offert. Mais le prétendu Deneu ne revint pas à l'hôtel et partit le lendemain, 26 octobre, par le train de 6 h. 40 du matin, se dirigeant sur Libos.

Le même jour, 25 octobre, et à la même heure un second individu se disant Clavel et être ins-

pecteur des ponts et chaussées, se présentait à l'hôtel du Commerce, à Cahors, où il avait été annoncé par Deneu, qui y avait pris deux repas et où une lettre lui avait été adressée. Il remettait lui aussi un bulletin de bagages et demandait une chambre. Après être sorti, il revenait bientôt après, présentait un mandat-poste de 450 francs sur lequel il demandait une avance de 100 francs à la dame Plagès, maîtresse d'hôtel, il mettait au dos du mandat sa signature, pour acquit, et le laissait entre ses mains. Mme Plagès, pleine de confiance, lui offrait aussitôt de lui payer en entier et elle lui remettait 400 fr. Au moment de ce versement, Deneu revenait dans cet hôtel, après avoir reçu 100 francs de Mme Lasaygues.

Le lendemain matin, à 6 heures, tous deux sortaient furtivement de l'hôtel du Commerce; mais le sieur Salinié, père de Mme Plagès, les ayant entendus et ayant quelques soupçons, courut à la gare où il retrouva Clavel et il se fit rendre les 400 francs et il restitua le mandat. Ces deux hommes avaient pris la fuite. L'un d'eux le soi-disant Clavel fut arrêté le 26 octobre aux environs de Cahors. Il prétendit d'abord s'appeler Marié et n'avoir jamais été condamné. Son signalement fut obligé de reconnaître qu'il s'appela Escaich et qu'il avait subi quatre condamnations pour escroquerie. L'information a été établie que depuis l'année 1892, il avait exploité un grand nombre d'hôtels en se faisant remettre des avances sur des mandats-poste pris par lui pour un franc, dont il effaçait les mentions écrites au moyen d'un procédé chimique et à la place desquelles il écrivait des mentions nouvelles énonçant toujours des sommes supérieures à 300 francs.

Il a ainsi opéré avec succès pendant l'été de l'année 1892 dans plusieurs villes d'eaux et notamment à Bagnères-de-Luchon où le 26 juillet 1892, il obtint 60 francs d'un sieur Montbernard, restaurateur; à Arcachon, où Mme Ferras maîtresse d'hôtel, lui remettait 150 francs, le 3 août 1892; aux Sables-d'Olonne, où le 7 août 1892, il se faisait remettre par un sieur Malé, 200 francs; par Mme Demonches, 500 francs et par M. Pons, 200 francs.

Arrêté à Nice, au mois de janvier 1893, et condamné le 3 mars suivant à 48 mois de prison pour escroquerie, il fut ainsi empêché de continuer cette exploitation pendant l'année 1893. Mis en liberté à Nîmes où il avait subi sa peine, il recommençait les mêmes opérations dès le 29 juillet 1894 en falsifiant un mandat qui lui avait été délivré à Gannat et en faisant usage dans un hôtel de Royat, le 31 juillet, où il reçut 200 fr. Il continuait non sans succès, et c'est ainsi qu'il parvint à se faire remettre les sommes suivantes :

100 francs, à Bignoles de l'Orne, le 5 août 1894, par Rodigues; 50 fr. à Allevard, le 12 août 1894, par Mme Vallet; 100 fr., à Allevard, le 12 août 1894, par Bouabal; 4 fr., à Evian, le 14 août 1894, par Mme Guillet; 200 fr., à Lamalou, le 17 août 1894, par Mme Brabet; 200 fr., à Lamalou, le 17 août 1894, par Tabarié; 400 fr., à Lamalou, le 17 août 1894, par Mme Arcens; 200 fr., à Dax, le 31 août 1894, par Mlle Przysiestka; 200 fr., à Dax, le 31 août 1894, par Mme Folin; 400 fr., à Bagnères-de-Luchon, le 11 septembre 1894, par Mme Lagailarde; 20 fr., à Dijon, le 21 septembre 1894, par Mme Dard.

Rentré à Paris, en octobre dernier, il y avait rencontré Barthélemy, son complice de Cahors, qui avait dit s'appeler Deneu. Ils s'associèrent pour faire ensemble une campagne dans le but d'exploiter les hôtels.

Escaich falsifiait les mandats, et en livrait à Barthélemy au moyen desquels celui-ci s'est fait remettre, à Tours, le 21 octobre 1894, une somme de 100 francs par un sieur Legay et pareille somme de 100 francs à Cahors, à l'hôtel des Ambassadeurs, pendant qu'Escaich, de son côté, obtenait 100 francs à Tours, à l'hôtel de Bordeaux, et 400 francs à Cahors.

Après l'arrestation d'Escaich, le 26 octobre 1894, Barthélemy s'est servi des compositions chimiques qu'il avait trouvées dans la valise d'Escaich pour falsifier plusieurs mandats au moyen desquels il a obtenu la remise de 80 fr. à Pau, le 28 octobre 1894, d'un sieur Dabbadié, et de 100 francs à Limoges, le 1<sup>er</sup> novembre 1894, d'un sieur Vialle.

Les deux accusés ont fait des aveux complets; ils ont tous les deux de mauvais antécédents. Escaich a subi 4 condamnations pour escroquerie; il est passible de la relégation. Barthélemy a été condamné à huit mois de prison, pour tentative de vol, par le tribunal correctionnel de la Seine.

Reconnus coupables, Escaich est condamné à 8 ans de réclusion, à la relégation et à 100 fr. d'amende, Barthélemy à 5 ans de prison et 100 fr. d'amende.

Défenseurs: M<sup>e</sup> Martin, pour Escaich; M<sup>e</sup> Besse, pour Barthélemy.

Ministère public: M. Barathon du Moucau.

**Cajarc**

*Inauguration du tir scolaire*

Dimanche, 26 mai, à trois heures du soir, au lieu, dans la cour de l'école laïque de gar-

çons, l'inauguration du tir scolaire.

M. Triaire, inspecteur primaire, qui avait été le promoteur de l'institution, avait bien voulu accepter la présidence de cette fête.

Un jury du concours avait été préalablement composé de MM. Bruel, adjoint au maire, président; Correch, pharmacien, officier de réserve, délégué cantonal, Nognal, brigadier de gendarmerie, Fréjaville, huissier, conseiller municipal; Fric, directeur de l'école communale, secrétaire.

La fanfare l'« Alliance Cajarcoise » avait gracieusement prêté son concours à cette fête et a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

En ouvrant la séance, M. l'inspecteur primaire a prononcé, devant un nombreux public, l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie d'être venus en aussi grand nombre assister à cette petite fête de famille. Votre présence est une preuve de l'intérêt que vous portez à nos établissements universitaires de Cajarc.

Je remercie particulièrement la municipalité des sacrifices nombreux consentis depuis une dizaine d'années, pour l'organisation scolaire de la commune.

J'aurais vivement désiré qu'une voix plus autorisée que la mienne vint nous dire combien l'administration vous est reconnaissante de ces sacrifices.

M. L'inspecteur d'Académie aurait en même temps exprimé notre estime pour les maîtres si méritants de vos deux écoles.

Grâce au zèle, au dévouement, à la bonne tenue de vos instituteurs et institutrices, ces écoles, nées d'hier, sont aujourd'hui en pleine prospérité.

Du reste, les récompenses obtenues depuis deux ans par M<sup>me</sup> la Directrice et M. le Directeur, sont un haut témoignage de notre sympathie.

Croyez que nous ferons tout ce qui dépend de nous pour assurer le succès toujours croissant des deux écoles.

C'est pour contribuer à cette prospérité que nous inaugurons aujourd'hui ce tir scolaire.

Merci de nouveau, Mesdames, Messieurs, pour votre gracieux concours.

Les paroles de M. l'inspecteur ont été vivement applaudies.

Immédiatement ont commencé les exercices de tir auxquels prenaient part seulement les élèves de l'école communale.

Les meilleurs résultats ont été obtenus par les jeunes St-Chamard Jules, Issiot Henri, Verdier Léon, Faurès Ludovic, Renat Félix, Verdier Félix, Soustre Jean-Marie, Pons Alphonse, etc.

Pendant ce temps, M<sup>me</sup> Fric consolait les élèves que leur âge empêchait de prendre part au concours, en leur faisant une ample distribution de gâteaux.

A l'issue de la fête, M. Fric, directeur de l'école, a remercié tous les assistants de leur empressement à suivre ces exercices patriotiques. Il leur donne rendez-vous pour la distribution des primes, qui coïncidera avec la distribution ordinaire des prix.

Il précise ensuite le but poursuivi par l'administration en créant ces concours : préparer des générations fortes pour l'avenir, des citoyens aptes à défendre la patrie en cas de danger; des patriotes à la hauteur de leur tâche et de leur mission, si jamais venait à sonner l'heure des résolutions viriles, comme celle des revendications légitimes de la Patrie, Vive la France! Vive la République!

Une longue salve d'applaudissements et de bravos a souligné ces paroles.

La cérémonie a été close par l'exécution magistrale d'un morceau, et chacun s'est retiré enchanté de cette charmante réunion, réussie de tous points.

**Gourdon**

Parmi les lignes que le ministre des travaux publics est autorisé à entreprendre en 1896 figure la ligne de Carsac à Gourdon.

Samedi dernier, un malfaiteur, profitant de l'absence de la nommée Miette, journalière, demeurant chez M. Belly, rue Calmon, a pénétré dans son domicile et a soustrait une somme de 170 francs qui se trouvait dans une armoire. Toutefois, le voleur (ce doit être quelque collectiviste partageux) n'a pas voulu dépouiller entièrement sa victime, car il n'a pris que juste la moitié de la somme qui se trouvait dans ce meuble.

On juge du désespoir de Miette, en constatant à sa rentrée, la disparition de ces 170 fr. si péniblement amassés.

On s'explique difficilement comment le voleur, qui doit s'être bien connu les lieux, a pu pénétrer, sans être vu, dans une maison habitée par cinq locataires.

La justice a immédiatement ouvert une enquête.

A bord du torpilleur qui a été coulé cette semaine en rade de l'île d'Aix (embouchure de la Charente), se trouvait un de nos compatriotes, le quartier-maître Chauvet. Sur 13 hommes dont se composait l'équipage 8 ont disparu. Nous avons été heureux d'apprendre que notre brave marin était au nombre des sauvés.

Notre compatriote, M. Joseph Gouzon, percepteur à Montsalvy (Cantal), est nommé, avec avancement à Payrac, en remplacement de M. Constanty, dont le nouveau poste n'est pas encore connu.

M. Louis Andrieu, commissaire de police à Privas, — ancien commissaire à Gourdon, — vient d'être promu à la 3<sup>e</sup> classe et nommé à Montpellier.

M. Laumond, nommé greffier de la justice de paix de Salviac en remplacement de M. Lammartinie, démissionnaire en sa faveur, a prêté serment en cette qualité à l'audience du tribunal de mercredi dernier.

**La neige**

La neige a fait une courte apparition dans les cantons nord du département, à la suite de l'abaissement anormal qui s'est produit dans la température. On nous annonce même que, dans quelques communes du canton de Latronquièze, les seigles ont été gelés.

**Lauzès**

Avant-hier, samedi, le sieur Jacques Vaquié, de Souillac, âgé de 70 ans, a mis fin à ses jours en se noyant.

Vaquié était, depuis quelque temps, privé dans une certaine mesure, de ses facultés mentales, en sorte que sa mort ne saurait être attribuée qu'à un accès de folie.

Il a été trouvé porteur d'une très forte somme, en espèces ou valeurs diverses, ce qui détruit toute présomption de crime.

Cette nouvelle a jeté un vif émoi dans la contrée.

**Découverte d'un cadavre**

Avant-hier, M. Eugène Barrat, propriétaire à Belmont, allait à la pêche à la truite, lorsque, arrivé au moulin du Marquis, il découvrit sur la berge le cadavre de Pierre Prunière, perruquier à Cornac.

M. le maire, M. le docteur Bénéchic et la gendarmerie de Bretenoux se transportèrent sur les lieux. Le cadavre ne portait aucune trace de violence et il fut constaté que Prunière était mort à la suite de la rupture d'un anévrisme.

La mort remontait à environ vingt-quatre heures.

**Arrestation**

Le nommé Louis Lacan, de la commune de Camburat, se trouvait, le 24 mai, à la foire de Labastide-du-Haut-Mont. Il entra en pourparlers avec un propriétaire qui avait à vendre une brebis et son agneau. Le marché fut vite conclu et, comme il est d'usage en pareil cas, Lacan marqua les bêtes qu'il venait d'acheter. Il pria alors le vendeur de garder un moment les animaux, en disant qu'il allait revenir pour les payer et les prendre.

Lacan partit sous prétexte de vaquer à d'autres affaires, mais, en réalité, pour préparer son escroquerie.

Il se porta en effet à quelques pas du cultivateur qui lui avait vendu les brebis et, comme celui-ci s'était momentanément fait remplacer par sa femme pour la garde de ces animaux, il s'avança vers elle et lui dit : « Je viens chercher la brebis et l'agneau que j'ai achetés et payés à votre mari. » Sans défiance, la femme livra les deux bêtes à Lacan.

Quand le vendeur fut de retour, tout s'expliqua. Le mari et la femme se mirent immédiatement à la recherche de leur voleur et le firent arrêter par la gendarmerie de Latronquièze.

Lacan essaya de nier, mais il fut conduit au parquet de Figeac qui, jugeant les preuves du vol suffisantes, a fait écrouer notre homme à la maison d'arrêt. Il n'en est du reste pas à son coup d'essai puisque, d'après ses propres aveux, il a été déjà condamné au moins une fois.

**CONCOURS**

*spécial, interdépartemental, d'animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot, à Gramat, le Dimanche 30 juin 1895*

(Suite et fin)

**Prix d'ensemble**

En outre des prix ci-dessus désignés, 2 médailles pourront être décernées, si le mérite est jugé suffisant, aux ensembles d'animaux que le jury reconnaîtra les meilleurs. Une sera attribuée à l'ensemble composé avec des lots de femelles de 10 têtes au moins et l'autre à l'ensemble composé avec des lots de femelles de 5 têtes.

Chacun des lots concourant pour un prix d'ensemble, devra être composé de 3 mâles (1 antenais, 1 adulte, 1 agneau), 2 lots de femelles (1 d'antennaises, 1 d'adultes), un lot d'agnelles.

Les lots d'ensemble pourront être présentés isolément ou se composer d'animaux exposés dans la catégorie à laquelle ils appartiendront.

Les propriétaires qui voudront concourir aux prix d'ensemble, devront en informer le commissaire du Concours avant le commencement des opérations du jury.

Art. 5<sup>e</sup>. — Le jury pourra faire des virements de fonds d'une catégorie sur l'autre. Toutefois ces opérations ne pourront être faites que par les deux sous-commissions du jury réunies.

Il ne devra pas être établi de prix ex-æquo.

**Dispositions générales.**

Art. 6<sup>e</sup>. — Tous les animaux exposés, à l'exception de ceux de la 1<sup>re</sup> catégorie devront être tondus jusqu'à la base du cou, depuis huit jours au plus. Les animaux qui ne seront pas présentés dans ces conditions pourront être exclus du Concours par le jury.

Art. 7<sup>e</sup>. — Seuls, quelle que soit leur provenance, les animaux appartenant à la race pure des *Causses du Lot* seront admis à concourir.

Art. 8<sup>e</sup>. — Les animaux composant chaque lot devront avoir la même dentition. Ceux qui auront perdu des dents, pour cause de vieillesse, seront exclus du Concours.

Art. 9<sup>e</sup>. — Pour prétendre aux récompenses, les propriétaires ou éleveurs devront justifier de la possession des animaux exposés, depuis leur naissance, ou depuis trois mois au moins.

Art. 10<sup>e</sup>. — Pour être admis à exposer, les intéressés devront adresser une déclaration écrite à M. le Préfet du Lot avant le 20 juin. Elle contiendra le nom et la résidence (commune, canton, département), du propriétaire, le nombre d'animaux à exposer, leur origine, leur sexe, leur âge, la durée de possession, la catégorie et la section dans laquelle ils sont appelés à concourir.

Art. 11<sup>e</sup>. — Cette déclaration devra être appuyée d'un certificat du Maire, constatant qu'aucune maladie contagieuse n'a été signalée depuis un mois au moins dans la commune d'où viennent les animaux.

En outre, un second certificat établissant que l'état sanitaire ne s'est pas modifié depuis l'envoi de la déclaration à la Préfecture, accompagnera les animaux qui ne seront, d'ailleurs, admis dans l'enceinte du concours, qu'après avoir été visités par un vétérinaire désigné par l'autorité préfectorale.

Art. 12<sup>e</sup>. — Tout exposant convaincu d'avoir fait une fausse déclaration sera privé du prix qu'il aura obtenu dans le présent concours et pourra être exclu des concours ultérieurs pour un temps déterminé.

Art. 13<sup>e</sup>. — Chaque exposant pourra présenter autant d'animaux qu'il voudra dans chaque sous-catégorie (mâles et femelles), mais il ne pourra recevoir qu'une seule prime dans chacune de ces divisions.

Art. 14<sup>e</sup>. — Le même propriétaire ne pourra pas exposer à la fois des animaux dans les 2 sections établies dans chaque catégorie pour les femelles.

Art. 15<sup>e</sup>. — Les animaux mâles et femelles primés seront marqués sur le champ du Concours. *Ils devront être conservés pour la reproduction, au moins pendant les trois mois qui suivront le Concours.*

Les propriétaires justifieront de cette disposition par la présentation, après l'expiration de cette période, d'un certificat d'existence ou de mort due à la maladie ou à un accident.

Art. 16<sup>e</sup>. — En cas d'inexécution de cette prescription, la récompense sera réservée et l'exposant pourra, en outre, être exclu des autres concours pour un temps déterminé.

Art. 17<sup>e</sup>. — L'organisation et l'installation du Concours seront confiées à un commissaire spécial, aidé d'un commissaire-adjoint.

Ces deux commissaires seront nommés par M. le Ministre de l'Agriculture, sur la présentation du Préfet du Lot, et devront s'entendre avec M. le Maire de Gramat pour ce qui concerne les travaux préparatoires. Ils seront rétribués sur les fonds du département.

Art. 18<sup>e</sup>. — Les frais d'installation seront à la charge de la ville de Gramat.

Art. 19<sup>e</sup>. — Le jury qui pourra se fractionner en deux sous-commissions, mais qui se réunira pour décerner les prix d'ensemble et les prix d'honneur, sera composé de la façon suivante :

8 Membres nommés par M. le Ministre de l'Agriculture sur la proposition du Préfet du Lot;

2 membres nommés par les exposants.

Il aura pour président d'honneur M. le Préfet du Lot et pour président, le représentant de M. le Ministre de l'Agriculture.

Un vice-président sera nommé pour présider la 2<sup>e</sup> sous-commission et 2 secrétaires seront choisis, par le jury, parmi ses membres.

Art. 20<sup>e</sup>. — Le commissaire spécial du Concours fera partie de ce jury.

Les membres du jury et les commissaires ne pourront exposer que hors concours.

Art. 21<sup>e</sup>. — Les opérations du jury seront consignées dans un procès-verbal. Fait à Cahors, le 23 avril 1895.

Le Préfet du Lot,  
HENRI ARNAUD.

NOTA. — Le programme du Concours et des formules de déclaration sont tenus à la disposition des exposants dans les bureaux de la Préfecture, dans ceux des Sous-Préfectures et à la mairie de Gramat.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Tournée DELÉTRAZ

**POUR LA COURONNE**

Avec le concours de PHILIPPE GARNIER de la Comédie-Française

Notre public, si friand de littérature, apprendra avec plaisir la nouvelle de la prochaine représentation, dans notre ville, du beau drame de François Coppée, *Pour la Couronne*, dont l'éclatant succès, à l'Odéon, a été un véritable évènement littéraire.

Les journaux parisiens ont été tous unanimes à constater que l'œuvre nouvelle du maître est un des plus beaux triomphes dramatiques qu'il ait été donné à la critique de célébrer depuis des années. D'un pathétique grandiose, *Pour la Couronne*, soulève tous les jours, à l'Odéon de longues acclamations enthousiastes.

C'est le mardi 4 juin qu'il nous sera donné le plaisir d'applaudir à notre tour cette œuvre magistrale.

« Le Quinium Labarraque est l'un des meilleurs toniques que l'on puisse employer pour combattre la faiblesse de constitution ou celle qui est la conséquence des diverses maladies.

Nota. — En raison de sa richesse en principes actifs et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Dans toutes les pharmacies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :  
1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.  
2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laorie pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :  
1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;  
2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :  
1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);  
2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

GARES de départ	PRIX DES BILLETS		
	ITINÉRAIRE A 1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> cl.	ITINÉRAIRE B 1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> cl.	ITINÉRAIRE C 1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> cl.
Paris.....	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	> f. > f.
Orléans...	86 64	108 81	> >
Blois.....	86 64	108 81	> >
Tours.....	91 68	113 85	> >
Le Mans...	103 77	123 94	> >
Angers...	103 77	123 94	> >
Nantes...	113 87	133 104	> >
Poitiers...	91 68	>	> 91 68
Angoulême	91 68	>	> 86 64
Périgueux.	86 64	>	> 81 60
Bordeaux..	98 73	>	> 98 73
Agen.....	98 73	>	> 91 68
Montauban	98 73	>	> 86 64
Toulouse..	103 77	>	> 91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Bibliographie

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 18 mai 1895 : Imitation expérimentale de diverses particularités lunaires : Stanislas Meunier. — Un bec de gaz acétylène : E. H. — La transformation des courants alternatifs en courant continu : G. Pellissier. — La catastrophe de Bouzey : A. Brochet. — Culture de l'olivier en Tunisie. — Canons à dynamite. — Science pratique : G. Mareschal. — Les débuts des chemins de fer : X..., ingénieur. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 13 mai 1895 : Ch. de Villedeuil. — Un arbre extraordinaire : G. T.

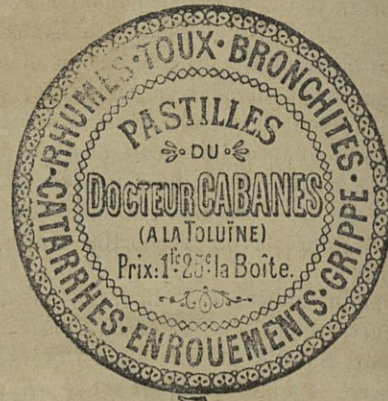
NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 25 de la Nature)  
La Semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Recettes et procédés utiles.  
Un numéro, 0 fr. 50.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 25 mai. Théâtre illustré : Gymnase : Les Demi-Vierges. — Portraits : Madame Emilie Broisat, sociétaire de la Comédie-Française. — Madagascar : Campement des troupes du génie, sous les manguiers, en avant de Majunga. — Maroc : Le barrage de l'oued Fez, au quartier andalous. — Grèce : Réception du Tsarévitch, à bord de l'Etoile-Polaire par le yacht royal Sphactérie, à l'entrée du canal de Corinthe. — Chili : Le palais du Congrès, récemment incendié, à Chicago. — Départements : Fêtes du huitième Centenaire des Croisades, à Clermont-Ferrand. — Le cortège historique. — Publications et livres illustrés : Kouka : La réception par le Cheik (gravure extraite de Saint-Louis à Tripoli, par le lac Tchad), par le colonel Monteil.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boissard — Semaine scientifique par le docteur Servet de Bonnières. — Le Sport, par Archiduc. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemont. — Beaux-Arts : Le Salon de 1895, par O. Merson. — Souvenirs de la villa Médicis, par H. Maréchal. — Explications des gravures, Revue Comique, Echees, Rébus Récréations, Bibliographie, etc. — En supplément : La Sourde, Nouvelle, par M. G. Guesviller. — Illustrations de M. Vauzanges. — Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1173<sup>e</sup> livraison (25 mai 1895). — Ysabel, par M<sup>me</sup> la Comtesse de Houdetot. — La France à Madagascar : Les Hovas. — Seule, par le commandant Stany. — La pyrophotogra-

phie, par Frédéric Dillaye. — Chaque numéro, 40 cent.  
Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier.  
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.  
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph<sup>o</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris  
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS  
**L. AUDBOURG & C<sup>ie</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —  
La Maison L. AUDBOURG & C<sup>ie</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.  
S'adresser à M. DUEZ, Directeur  
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 la fiole. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph<sup>o</sup> 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.  
Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

LIQUIDATION pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 % de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.  
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.  
A. GRY, professeur à l'École des chartes.  
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.  
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.  
G.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.  
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.  
H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant  
Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant  
Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAILT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
Paraissant le mardi

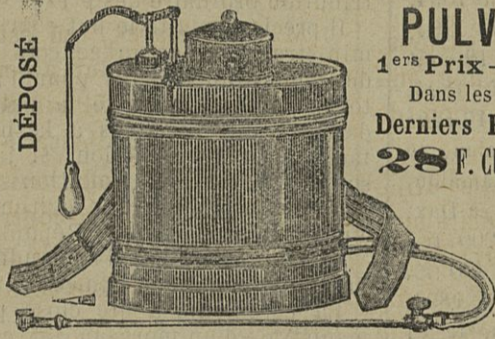
Abonnement pour un an :  
France ..... 5 fr.  
Etranger ..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

POUR AMÉLIORER  
MORAGES SAUCES ARGOUTS  
SAUCES SAUCISSONNETTES VIETS  
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
TOUTES SORTES DE SAUCES ET ÉCONOMIQUE  
PRENEZ  
VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
EXIGER LA SIGNATURE : **LIEBIG**  
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

25 ANS DE SUCCÈS.  
MAISON DE CONFIANCE  
POUR  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement  
à toutes les Opérations relatives  
à L'ART DENTAIRE.  
**XUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : XUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU,



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1<sup>er</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors.

